

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE de RANSPACH

ARRETE N° ARM2026-02-09/06
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
POUR CAUSE DE TRAVAUX RUE HAUTE 68470 RANSPACH

Le Maire de la Commune de Ranspach,

- Vu** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Vu l'intérêt général ;

Considérant les travaux de branchement au réseau d'eau par l'entreprise ROYER, qui auront lieu du 10 février 2026 au 13 février 2026, rue Haute à RANSPACH ;
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

A R R E T E

- Art. 1** La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits dans la rue Haute, au niveau des intersections à partir du 28 rue Haute du 10 février au 13 février 2026.
- Art. 2** Pendant cette période, une déviation sera mise en place.
- Art. 3** La secrétaire de mairie, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Fellering, la Brigade Verte de SOULTZ, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à RANSPACH, le 09 février 2026

*Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
affiché et notifié le 09 février 2026*



Jean-Léon TACQUARD

Le Maire: